

tout intérêt à ce que ceux qui sont constamment à son service au Parlement soient équitablement rémunérés, tout comme n'importe quel autre citoyen, mais je veux parler surtout de l'intérêt de la population à aider les représentants au Parlement à remédier au conflit d'intérêt relatif à leur rémunération, conflit dans lequel ils se sont trouvés dès les débuts du pays. Ce conflit d'intérêts n'est pas une chose que l'on puisse faire disparaître rapidement, mais on pourrait y arriver à mon sens, grâce aux propositions à l'étude.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je crois devoir revenir brièvement sur les événements qui ont abouti au bill actuel. Ce bill est un projet de loi ministériel comme tous les projets de loi de ce genre, mais il importe de signaler que des consultations entre les députés de l'arrière-ban des divers partis ont incité le gouvernement à présenter cette mesure législative. Il ne s'agissait pas de consultations officielles avec quelque parti que ce soit. Il ne s'agissait même pas d'une commission ou d'un comité de circonstance, mais de colloques d'ordre général avec les membres de tous les partis, colloques bilatéraux qui se sont déroulés normalement, c'est-à-dire entre deux députés à la fois, deux députés de partis différents, et tous les députés de l'arrière-ban de tous les partis y ont pris part. A un moment donné, on a tenu une séance un peu plus difficile où les membres de tous les partis, sauf le NDP, étaient représentés, mais les députés néo-démocrates de l'arrière-ban, qui tenaient alors des colloques, ayant été informés du résultat de cette séance l'ont approuvé de tout cœur.

Donc, tous les députés de tous les partis de la Chambre se montrent très en faveur d'une proposition dont les termes sont très semblables à ceux du bill à l'étude aujourd'hui. Cela nous a donné, je le répète, une mesure dont le gouvernement et les députés de ce côté-ci doivent assumer la responsabilité, mais qui, j'en suis sûr, obtiendra également l'appui de tous les autres partis de la Chambre.

J'ai parlé de la question des conflits d'intérêts. Nous connaissons là un problème très grave qui a beaucoup préoccupé les députés, surtout l'année dernière, peut-être à cause des événements survenus dans d'autres pays où nous voyons ce qui peut arriver lorsque le gouvernement ne s'occupe pas suffisamment de cette question. Nous avons adopté une nouvelle mesure législative concernant les dépenses électorales et qui, je crois, va grandement contribuer à résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine, et un comité étudie actuellement un document gouvernemental portant sur d'autres formes de conflits d'intérêts concernant les députés.

La question de la rémunération des députés est peut-être la plus subtile de toutes les formes de conflits d'intérêts qui peuvent se poser à nous car personne, au sein d'une démocratie parlementaire, ne peut vraiment régler ce problème. Par exemple, on dit souvent que les députés, une fois élus, ne devront pas augmenter leur traitement pendant leur mandat et pourtant le fait est que depuis les débuts de notre pays, les députés ont toujours exercé ce droit et on est alors parti du principe que les députés, lorsqu'ils sont élus, savent qu'ils pourront augmenter n'importe quand leur rémunération même s'ils ont jusqu'ici exercé ce droit avec une certaine retenue et je suis d'ailleurs sûr qu'ils continueront à le faire à l'avenir.

Moi-même et la majorité des députés estimons important de nous entendre sur une formule qui nous permettra d'adopter une méthode qui nous dégagera de cette décision. Par exemple, on pourrait aligner les hausses de traitement et d'indemnité des députés sur celles des membres

#### *Traitements des députés—Loi*

de la Fonction publique ou des membres de certains groupes du secteur privé. Ainsi, on a proposé que nos hausses soient alignées sur les augmentations annuelles des membres des professions libérales ou des administrateurs ou simplement des hauts fonctionnaires. Mais sans compter qu'il serait difficile de décider à quel groupe appartiennent les députés—et nous croyons tous, je pense, que nos activités sont uniques en leur genre et qu'il serait vraiment difficile de les rattacher à d'autres—il me semble y avoir des difficultés fondamentales à établir ce genre de corrélation, difficultés que nous jugerions inacceptables avec le temps.

Dans leurs entretiens officiels, la plupart des députés ne semblaient pas priser beaucoup cette solution même si elle leur aurait sans doute valu—comme semblerait l'indiquer toute comparaison avec la Fonction publique—un traitement plus élevé dès maintenant et dans l'avenir. Autrement dit, je crois qu'en appuyant un bill de ce genre, les députés ne cherchent pas uniquement à accroître leur propre rémunération mais aussi à établir une sorte de point de repère objectif pour leur traitement qui serait aussi équitable pour le public que pour eux-mêmes.

Une autre solution serait aussi de charger une commission extérieure de soumettre des recommandations. De toute évidence, c'est une possibilité qu'il faut envisager très sérieusement. Il y a déjà eu la Commission Beaupré. Les néo-démocrates des premières banquettes recommandent de nouveau l'établissement d'une pareille commission qui proposerait au Parlement une échelle de traitements appropriée. Mais nous avons déjà une commission extérieure. Dans ses recommandations, la Commission Beaupré proposait que le traitement soit porté à \$25,000 durant la 29<sup>e</sup> législature. L'application de l'indice composite des activités économiques donnerait un traitement de \$29,115 au cours de l'actuelle législature. Ce traitement serait le résultat des recommandations d'une commission qui, je pense, est aussi objective que n'importe quelle autre.

Si les députés s'opposent au renvoi de cette question à une commission extérieure, ce n'est pas parce qu'ils ont peur que ses recommandations ne leur fassent pas justice. En réalité, le chiffre de \$29,000 proposé pour l'actuelle législature par la commission est plus élevé que le chiffre avancé dans le bill ou recommandé au gouvernement par les députés, après consultation. Mais nous devons encore voter l'augmentation nous-mêmes, ce qui est très embarrassant et constitue une difficulté supplémentaire. Il nous faut encore juger nous-mêmes d'une question qui nous concerne. C'est précisément ce que nous cherchions à éviter.

Si nous devons renvoyer cette question à une commission extérieure, il faudrait que ce soit à une sorte de commission d'arbitrage. Nous devrions accepter ses propositions sans pouvoir les contester et sans avoir à les approuver par voie législative. Il n'est pas impossible que les députés examinent plus sérieusement cette solution maintenant ou à l'avenir. Toutefois, à l'automne dernier, les personnes qui ont effectué des consultations officielles à ce sujet ont estimé préférable de juger de cette question en fonction d'une norme extérieure; ils ont décidé de tenir compte de l'indice des prix à la consommation et de l'indice composite des activités économiques. Je les nomme ensemble parce que, à mon sens, la discussion sur le choix de la norme extérieure à utiliser a porté sur la différence entre ces deux indices.